



BREAK BREAK...

LA ROCHELLE

Le 9 juin 2017

REPRISE DE LA ROCHELLE PAR BORDEAUX, COMMENT TOUT FAIRE À L'ENVERS :

Le CT DO du 30 mai a rendu un avis défavorable à la reprise de La Rochelle par Bordeaux-Mérignac. Avec 3 votes pour, 4 votes contre et 3 abstentions, cet avis défavorable n'a pas empêché la DO d'acter, optimiste, la reprise à l'automne 2021.

Mélange des genres, le projet soumis au vote regroupait la reprise en tant que telle, et plusieurs points techniques et CA pour Bordeaux. L'UNSA et d'autres avaient préalablement demandé à dissocier ces points non directement liés au dossier, sans succès. C'est donc sur l'ensemble du projet que l'UNSA n'a eu d'autre choix que de voter contre, la DO refusant d'accorder plus de lisibilité sur les positions exprimées en CT, en particulier vers les contrôleurs bordelais.

Ce dossier de reprise a été pris à l'envers depuis le début. Côté dispositif CA, si reprise il devait y avoir, le meilleur scénario mettait Nantes comme repreneur privilégié. Ce scénario avait été écarté très rapidement, faute de place dans le planning nantais accaparé par Notre-Dame-des-Landes, une arlésienne qui semble pourtant désormais très compromise.

La Commission de médiation est chargée de rendre un avis pour le 1er décembre. **La DO veut donc acter un projet à horizon 2021 mais avec une inconnue capitale dans ce dossier, alors même qu'elle sera fixée dans 6 mois... Quelle urgence à trancher ?**

Une volonté à Mérignac de reprendre... Vraiment ? Avec son GT révision des BO dans les approches et l'incertitude qu'elle laisse planer sur les organismes concernés avec différentes valeurs de BO en fonction des choix des personnels (reprises d'espaces, expérimentations, exigences locales...), la DO s'est placée dans une position de force qui permet de douter de la sincérité d'un choix qui n'en est en fait pas un.

Une volonté à La Rochelle de fermer ? Loin de là !

Un gain en ETP dont la DGAC ne devrait pas se priver ? Absolument pas, le bilan est négatif !

Dès les premières études présentées en 2016 en CT DO, l'UNSA-ICNA avait alerté sur les incertitudes qui pesaient déjà sur ce projet de reprise. Sa position n'a pas changé depuis.

En CT DO,
l'UNSA a demandé :

- Une dissociation des différents points du projet soumis au vote
- Un clause de revoyure si la commission de médiation NDDL rendait un avis défavorable

Face à ces 2 refus, l'UNSA, en responsabilité et parce que le projet à ce stade n'est ni utile ni souhaitable, s'est prononcé CONTRE la reprise de La Rochelle par Bordeaux.

Bordeaux reprendra La Rochelle, dont acte. Sur le fond, avec un bilan RH négatif et sans gain opérationnel, l'UNSA-ICNA continue de s'interroger sur l'intérêt de valider une telle reprise inutile et contre-productive. Sur la forme, cette nouvelle démonstration d'un management menaçant, mettant le BO actuel de Mérignac sur la sellette, pose davantage question sur le climat social que veut instaurer notre administration. L'UNSA-ICNA restera vigilant à ce que les engagements soient tenus pour une mise en œuvre sans accroc.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr